

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES CHARGES FINANCIERES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.10.23	62		250DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 	20/10/23	1808,73

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top and the horizontal axis labeled 'D' on the left. The teeth are arranged in a curve, with the first molar on the upper arch (1) and the second molar on the lower arch (2) serving as the origin of the coordinate system.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pneuma- phsiologue
Maladies Respiratoires et Allergiques
Asthme, Rhinite, Tuberculose
Adultes et Enfants
Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
Et Hôpital Moulay Youssef



اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسي
الضيقية، داء السل
كبار وأطفال
بقة بالمستشفى الجامعي ابن
ومستشفى مولاي يوسف

طبيبة سابقة بامستشفى الجامعي ابن رشد
ومستشفى مولاي يوسف

Casablanca, le 26.10.2023 في الدار البيضاء، في

PPV : 42,20 DH
LOT : V38T
PER : 03/2025
ID: 652636

Govt of Ayemenel

1) Saflie 1125 13
~~140,00 x 3~~ 289 + 217 + 3 ml
277
x cellulit

289 + 611 + 6
42,20
Bei 2-4 Sfl. 8
8?
Metavaz 13

110,00 x 2
820,00
750

STE PHAR
CASA
Lote. 101 lote 1114 N° 3 lot. 64
Casablanca - Tel: 0521 93 10 23

Boulevard Jemâa El Fna

LOT: GA20484
PER: 06/2024
PPV: 110 DH 00

شارع أم الربيع - إقامة الفردوس - مجموعة ٢٥ - الطابق ١
H 25A, Rez de chaussée - Casablanca - Tel.: ٠٥ ٢٢ ٨٩ ٠٢ ٠٢

✓ AU 1000 0000

✓ LOT: GB21163
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

Cip
Etiqu

✓ LOT: GB21163
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

Cip
Etiqu

✓ LOT: GB21163
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

Cip
Etiqu